

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03072

Numéro SIREN : 451 026 587

Nom ou dénomination : PERETTI BONNET Associés

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2019 sous le numéro de dépôt 46742

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/46742

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : PERETTI BONNET Associés

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 451 026 587

N° gestion : 2003 B 03072

PERETTI-BONNET ASSOCIES

SARL au capital de 150 000 €
**Siège social : 20 Allée Turcat Mery
13008 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 451 026 587

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Transformation de la société PERETTI-BONNET Associés, société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiée.

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 27 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 320 k€, en augmentation de 48,30 % par rapport à l'exercice précédent, et un bénéfice de 27 k€ ;
- la situation comptable intermédiaire établie au 30 septembre 2019, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires de 1 152 k€, et un résultat bénéficiaire avant impôt de 64 k€ ;
- les capitaux propres de la société s'élèvent à 334 k€ au 31 Décembre 2018, et à 398 k€ au 30 septembre 2019, pour un capital social de 150 k€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;



- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aix-en-Provence, le 6 décembre 2019.

Emmanuelle BONNET
Commissaire aux comptes et à la transformation

